

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	14
Votants	22

Date de la convocation
23 janvier 2023

DCM 2022-0004

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 013-211300652-20230126-2023004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE MOURIES



L'an deux mille vingt deux
Le 26 janvier

L'an deux mille vingt-deux, le 26 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Patrice BLANC à Audrey DALMASSO, Anaïs PUGET à Richard FREZE, Jean-Pierre FRICKER à Muriel CHRETIEN, Marie-Christine GENEST à Alice ROGGIERO, Idalmis GREBAUX à Michel CAVIGNAUX, Mohamed LASRI à Jean-Pierre AYALA, Christophe GOMARIZ à Grégory ALI-OGLOU et Eric BOULLE à Magali LANCELIER

Absent : Caroline ALLIBERT

Secrétaire de Séance : Muriel CHRETIEN

OBJET DE LA DELIBERATION :

Création d'un poste d'un adjoint technique temps non complet

Rapporteur : Audrey DALMASSO

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique à temps non complet de 30 heures hebdomadaires ;

Il est proposé à l'assemblée :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique, permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de la dernière mesure de publicité,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,
Grade : Adjoint technique
- ancien effectif 3
- nouvel effectif 4

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 013-211300652-20230126-2023004-DE



Entendu l'exposé du rapporteur, Audrey DALMASSO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé au vote, décide à la majorité (abstention de M. Patrice BLANC ayant donné sa procuration) :

- la création de cet emploi, mais également la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
- l'inscription au budget, chapitre 012, des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alice ROGGIERO

